

N° 04/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 03 MARS 2025

**OBJET : Autorisation pour signer la convention socle dans le cadre du schéma de développement de la Lecture Publique 2024 2028**

Le trois mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 21 février 2025

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

**EXCUSÉ** : BARBAN Daniel (pouvoir à Thierry CATELAN)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique qu'au moyen de sa Bibliothèque Départementale, le Département contribue au développement de la lecture publique sur son territoire. Cette politique prend la forme d'un Schéma de Développement de la Lecture Publique (SDLP), dont la dernière version a été votée le 05 novembre dernier par l'Assemblée départementale, pour la période 2024-2028. Le SDLP structure l'action départementale pour agir sur l'évolution de l'offre de bibliothèques dans les Hautes-Alpes. Il fixe les orientations et programme des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le précédent Schéma (2018-2023) a été un succès et c'est ainsi que le nombre d'emprunteurs actifs a progressé de 30% pour l'ensemble du réseau et de 117% pour les nouveaux équipements.

Le nouveau Schéma souhaite maintenir la dynamique initiée, poursuivre la modernisation des équipements et amplifier les actions en direction des publics les plus éloignés de la culture.

La convention socle signée entre la commune d'Aubessagne et le Département définit les conditions du partenariat entre la Bibliothèque Départementale et les bibliothèques du territoire. Elle permet à la commune l'accès aux services de la Bibliothèque Départementale.

Après en avoir délibéré et procédé au vote ; à l'unanimité

**Décide :**

**d'autoriser M. Le Maire à signer la convention socle liant la commune et le département sur le 5<sup>ème</sup> Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028.**

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,

Richard ACHIN

